



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Brizay,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 14/01/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent | Date d'avancement |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 1 | REDUREAU SANDRINE | 01/04/2024 |

| | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 1 | 0 |
| Inscrits | 1 | 0 |

Article 2 : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Brizay, le 07 mars 2024

Le Maire,
Jean-Claude REDUREAU



Le Maire,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.